



Le 8 mai 2024

Aux membres du conseil d'administration
Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse
140 Chemin du Chenal-Lemoyne
Montréal (Qc) H3C 6J6

Mesdames, Messieurs,

Vous nous avez demandé de procéder à l'audit des états financiers à usage général de l'Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse, qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Nous avons le plaisir de vous confirmer par la présente notre acceptation et notre compréhension de cette mission d'audit.

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Responsabilités de l'auditeur

Nous effectuerons notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Toutefois, nous vous communiquerons par écrit les déficiences importantes du contrôle interne portant sur la préparation des états financiers que nous aurons relevées au cours de l'audit;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

En raison des limites inhérentes à un audit, conjuguées aux limites inhérentes au contrôle interne, il existe un risque inévitable que des anomalies significatives ne soient pas détectées, même si l'audit est bien planifié et réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Responsabilités de la direction

Nous réaliserons notre audit en partant du principe que reconnaît et comprend que les responsabilités suivantes lui incombent :

- la responsabilité de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif;
- la responsabilité du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs;
- la responsabilité de nous fournir :
 - un accès à toutes les informations dont elle a connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;
 - les informations additionnelles que nous pourrions lui demander aux fins de notre audit;
 - un accès sans restriction aux personnes, à l'intérieur de l'entité, auprès de qui il faut, selon nous, obtenir des éléments probants.

Dans le cadre de notre processus d'audit, nous demanderons à la direction de nous confirmer par écrit certaines déclarations qui nous auront été faites dans le cadre de notre audit.

Nous espérons obtenir l'entière collaboration de votre personnel tout au long de notre audit.



Contenu du rapport

À moins que des difficultés imprévues ne se présentent, notre rapport se lira essentiellement comme suit :

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse (l'« Association »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :



- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous pourrions toutefois devoir modifier la forme et le contenu de notre rapport par suite des résultats de nos travaux d'audit.

Nous vous saurions gré de nous faire part de toute question que vous pourriez avoir au sujet de la présente lettre. Si les services décrits correspondent bien à ce que vous attendez de nous et si les termes et conditions ci-dessus vous agrément, veuillez nous signifier votre accord en nous retournant la copie ci-jointe de cette lettre dûment signée à l'endroit prévu à cet effet.

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de fournir des services à votre Association et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Martin & Cie

Par Louis Martin, CPA auditeur

Louis Martin, CPA auditeur

Je suis d'accord sur les conditions de votre mission d'audit de notre Association telles que vous les entendez et telles que vous les avez exposées dans cette lettre.

Pour Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse

Robin Castonguay

Michel Archambault

M. Robin Castonguay

Le 8 mai 2024

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE
CANOË-KAYAK DE VITESSE
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2024**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
État des résultats	5
État de l'évolution des actifs nets	6
État des flux de trésorerie	7
Bilan	8
Notes complémentaires	9 - 15



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'
Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse (l'« Association »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Martin & Cie

Par Louis Martin, CPA auditeur

Louis Martin, CPA auditeur

Lachine, le 19 novembre 2024

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE**ÉTAT DES RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

5

	2024	2023
Produits		
Subvention du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	318 725 \$	314 391 \$
Subvention de l'Institut National du Sport du Québec	23 619	11 119
Cotisations des membres	40 787	30 917
Produits liés aux participants aux camps de Floride	130 831	122 665
Produits liés à l'organisation de compétitions	88 617	100 603
Produits Placements Sports - dons et appariement	11 936	13 375
Autres activités	3 730	4 827
Autres revenus	<u>11 615</u>	<u>9 694</u>
	<u>629 860</u>	<u>607 591</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	85 240	87 107
Frais pour le programme d'excellence	312 593	334 116
Frais pour le programme de développement	3 630	3 153
Frais pour le programme de compétitions	100 833	115 425
Frais d'administration	47 633	39 655
Projet synergique	21 039	-
Autres frais	3 808	3 327
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>57 476</u>	<u>65 233</u>
	<u>632 252</u>	<u>648 016</u>
Insuffisance des produits sur les charges	<u><u>(2 392)</u></u> \$	<u><u>(40 425)</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

6

					2024	2023
	Investis en immobilisations	Fonds d'affectation d'origine externe - Fonds de réserve - Placements Sports	Fonds d'affectation d'origine interne (Note 10)	Non affectés	Total	Total
Solde au début	462 078 \$	109 477 \$	128 614 \$	86 902 \$	787 071 \$	827 496 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(56 357)	6 436	2 874	44 655	(2 392)	(40 425)
Investissements en immobilisations corporelles	<u>30 011</u>	<u>(3 030)</u>	<u>-</u>	<u>(26 981)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u><u>435 732</u></u> \$	<u><u>112 883</u></u> \$	<u><u>131 488</u></u> \$	<u><u>104 576</u></u> \$	<u><u>784 679</u></u> \$	<u><u>787 071</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

7

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(2 392) \$	(40 425) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>57 476</u>	<u>65 233</u>
	55 084	24 808
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Comptes à recevoir	(97 930)	46 382
Stocks	3 764	3 763
Dépôts de sécurité	(11 765)	-
Frais payés d'avance	(38 733)	3 324
Créditeurs	41 354	(2 308)
Revenu perçue d'avance	32 428	11 648
Apports reportés	<u>(11 020)</u>	<u>(3 122)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(26 818)</u>	<u>84 495</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(30 011)	(48 467)
Remboursement des membres concernant les prêts de bateaux	3 750	5 250
Prêt pour des bateaux à des membres	<u>-</u>	<u>(15 000)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(26 261)</u>	<u>(58 217)</u>
Activité de financement		
Remboursement de la dette à long terme et flux de trésorerie lié à l'activité de financement	<u>(4 000)</u>	<u>(14 000)</u>
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(57 079)	12 278
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>385 643</u>	<u>373 365</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>328 564</u></u> \$	<u><u>385 643</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

BILAN

31 MARS 2024

8

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	328 564 \$	385 643 \$
Comptes à recevoir (Note 4)	226 498	128 568
Placements temporaires (Note 3)	71 538	71 538
Dépôts de sécurité	11 765	-
Stocks	-	3 764
Frais payés d'avance	67 608	28 875
Placements à long terme réalisables à court terme (Note 6)	<u>3 000</u>	<u>8 112</u>
	708 973	626 500
Placements à long terme (Note 6)	13 362	12 000
Immobilisations corporelles (Note 5)	<u>453 407</u>	<u>480 872</u>
	<u><u>1 175 742</u></u> \$	<u><u>1 119 372</u></u> \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (Note 7)	119 146 \$	77 792 \$
Revenu perçue d'avance	<u>75 762</u>	<u>43 334</u>
	194 908	121 126
Dette à long terme (Note 8)	-	4 000
Apports reportés (Note 9)	<u>196 155</u>	<u>207 175</u>
	<u>391 063</u>	<u>332 301</u>
Actifs nets		
Fonds investis en immobilisations	435 732	462 078
Fonds de réserve - placements sports (Note 11)	112 883	109 477
Fonds d'affectation d'origine interne (Note 10)	131 488	128 614
Non affectés	<u>104 576</u>	<u>86 902</u>
	<u>784 679</u>	<u>787 071</u>
	<u><u>1 175 742</u></u> \$	<u><u>1 119 372</u></u> \$

Pour le conseil d'administration,

Robin Castonguay

_____, administrateur

Michel Archambault

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

9

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, promeut le canoë-kayak de vitesse dans la province de Québec et regroupe les membres des clubs de canoë-kayak de vitesse. Elle est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et elle est en conséquence exemptée des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

L'Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits liés aux activités et aux inscriptions sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont réalisés.

Les produits de cotisation des membres et d'affiliations sont comptabilisés au prorata de l'exercice auquel ils se rapportent.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2024****10****2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Équipement de compétition	20 ans
Autres équipements	5 ans
Équipements liés au programme Placements Sports	15 ans
Autres équipements liés au programme Placements Sports	5 ans
Camions	8 ans
Remorques	10 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers*Évaluation initiale*

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créanciers.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2024****11****2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Instruments financiers (suite)***Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2024	2023
Dépôt à terme, 4,65%, échéant en mars 2025	<u>71 538</u> \$	<u>71 538</u> \$

4. COMPTES À RECEVOIR

	2024	2023
Clients	10 040 \$	13 168 \$
Autres comptes à recevoir	8 976	12 070
Subventions à recevoir	<u>207 482</u>	<u>103 330</u>
	<u>226 498</u> \$	<u>128 568</u> \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

12

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement de compétition	482 041 \$	258 026 \$	224 015 \$	232 275 \$
Autres équipements	8 313	4 940	3 373	1 065
Équipements liés au programme Placements Sports	377 865	163 554	214 311	228 191
Autres équipements liés au programme Placements Sports	32 740	22 960	9 780	16 328
Camions	95 834	95 834	-	-
Remorques	10 852	8 924	1 928	3 013
	<u>1 007 645 \$</u>	<u>554 238 \$</u>	<u>453 407 \$</u>	<u>480 872 \$</u>

6. PLACEMENTS À LONG TERME

	2024	2023
Dépôt à terme, 4,25%, échéant en mars 2026	5 112 \$	5 112 \$
Prêts à des membres, pour l'acquisition de bateaux, sans intérêt, échéant jusqu'en 2028	<u>11 250</u>	<u>15 000</u>
	16 362	20 112
Placements à long terme réalisables à court terme	<u>3 000</u>	<u>8 112</u>
	<u>13 362 \$</u>	<u>12 000 \$</u>

7. CRÉDITEURS

	2024	2023
Fournisseurs	2 566 \$	12 \$
Frais courus	109 349	76 425
Dû à un apparenté	<u>7 231</u>	<u>1 355</u>
	<u>119 146 \$</u>	<u>77 792 \$</u>

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

13

8. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes; prêt de 60 000 \$ garanti par le gouvernement fédéral, échéant le 31 décembre 2025. Aucun intérêt ni remboursement n'est requis jusqu'au 31 décembre 2023. Le remboursement du solde au plus tard le 31 décembre 2023 donnera lieu à une radiation de 33,33% du prêt. Remboursé au cours de l'exercice.	<u> -</u> \$	<u> 4 000</u> \$

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont des subventions reçues en lien avec des programmes de développement et le programme de soutien aux Centres unisport qui auront lieu au cours de prochains exercices.

	Solde au début	Nouveaux apports reportés	Affectation de l'exercice	Solde à la fin
Préparation des équipes	23 197 \$	215 995 \$	227 657 \$	11 535 \$
Projets Synergiques	90 155	28 439	17 779	100 815
INS - Centres unisports - apport affecté aux immobilisations	18 793	-	1 119	17 674
Subvention mentorat	35 035	12 500	11 338	36 197
Développement des officiels	11 949	10 087	7 304	14 732
Soutien professionnel entraîneurs	2 930	-	-	2 930
Engagement entraîneurs	24 544	77 433	89 705	12 272
Officiels PSDE	<u> 572</u>	<u> -</u>	<u> 572</u>	<u> -</u>
	<u> 207 175</u> \$	<u> 344 454</u> \$	<u> 355 474</u> \$	<u> 196 155</u> \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

14

10. FONDS D'AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

L'Association ne peut utiliser les montants grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	Affectés à la banque de bateaux	Affectés à l'achat d'immob ilisations	Affectés à l'achat d'un camion- remor- que	Affectés au transport de bateaux	Total 2024	Total 2023
Solde au début de l'exercice	77 481 \$	15 547 \$	35 045 \$	541 \$	128 614 \$	116 556 \$
Affectation de l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2 874</u>	<u>-</u>	<u>2 874</u>	<u>12 058</u>
	<u><u>77 481</u></u> \$	<u><u>15 547</u></u> \$	<u><u>37 919</u></u> \$	<u><u>541</u></u> \$	<u><u>131 488</u></u> \$	<u><u>128 614</u></u> \$

11. FONDS DE RÉSERVE - PLACEMENTS SPORTS

Le Fonds de réserve d'origine externe provient du programme Placements Sports de Sports Québec et a été créé pour fournir différents programmes d'activités aux membres de l'Association. Sports Québec reçoit des dons pour l'Association et lui remet une contribution additionnelle de 420 % (390 % en 2023). En contrepartie, l'Association remet 20% des sommes reçues à la Fondation Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans se terminant le 31 mars 2024. Ces montants ne figurent pas dans l'actif de l'association car la propriété et la gestion ont été cédées à Fondation Grand Montréal. La juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation Grand Montréal s'élèvent à 83 575 \$ au 31 mars 2024 (77 850 \$ au 31 mars 2023).

	2024	2023
PRODUITS - FONDS DE RÉSERVE		
Produits de dons admissibles au programmes Placements Sports	2 436 \$	2 730 \$
Produits d'appariement (sommes provenant de Placements Sports)	<u>9 500</u>	<u>10 645</u>
	<u>11 936</u>	<u>13 375</u>
DÉBOURSÉS		
Programme de sécurité	5 500	10 095
Équipement	<u>3 030</u>	<u>35 520</u>
	<u>8 530</u>	<u>45 615</u>
Excédent des produits sur les charges	<u><u>3 406</u></u> \$	<u><u>(32 240)</u></u> \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

15

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Association est exposée au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Association est principalement lié aux comptes clients.

L'Association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Association n'exige généralement pas de caution.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse
140 Chemin du Chenal-Lemoyne
Montréal (Qc) H3C 6J6

Montréal, le 19 novembre 2024

Martin & Cie
1100, Rue Notre-Dame
Lachine (Québec) H8S 2C4

Mesdames, Messieurs,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de votre audit des états financiers de l'Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse pour l'exercice clos le 31 mars 2024 aux fins de l'expression d'une opinion indiquant si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Nous confirmons, au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, ayant fait toutes les demandes d'informations que nous avons jugées nécessaires pour être adéquatement informés, que :

États financiers

- Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités, définies dans les termes et conditions de la mission d'audit portant la date du 8 mai 2024, à l'égard de la préparation des états financiers conformément aux NCOSBL; en particulier, les états financiers donnent une image fidèle conformément à ces normes.
- Les méthodes, les hypothèses importantes et les données utilisées aux fins de l'établissement des estimations comptables et des informations y afférentes sont appropriées afin de permettre une comptabilisation, une évaluation et une fourniture d'informations raisonnables au regard du référentiel d'information financière applicable.
- Les relations et opérations avec des parties liées ont été correctement comptabilisées et ont été communiquées conformément aux exigences des NCOSBL.

- Tous les événements postérieurs à la date des états financiers pour lesquels les NCOSBL exigent un ajustement ou la fourniture d'informations ont été ajustés ou ont fait l'objet d'informations.
- L'incidence des anomalies non corrigées, considérées individuellement ou collectivement, est non significative par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble.
- Nous avons examiné et approuvé tous les éléments suivants :
 - les écritures de journal que vous avez préparées ou modifiées telles que détaillées en annexe;
 - les codes de comptes que vous avez établis ou modifiés;
 - les opérations financières que vous avez reclassées;
 - les documents comptables que vous avez préparés ou modifiés;
 - le sommaire des anomalies non corrigées.

Informations fournies

- Nous vous avons fourni :
 - un accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;
 - les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins de l'audit;
 - un accès sans restriction aux personnes au sein de l'entité auprès de qui il fallait, selon vous, obtenir des éléments probants.
- Toutes les opérations ont été comptabilisées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers.
- Nous vous avons communiqué les résultats de notre évaluation du risque que les états financiers puissent contenir des anomalies significatives résultant de fraudes.
- Nous vous avons communiqué toutes les informations sur les fraudes avérées ou suspectées dont nous avons connaissance, qui concernent l'entité et impliquent :
 - la direction;

- des employés ayant un rôle important dans le contrôle interne;
 - d'autres personnes dès lors que la fraude pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers.
- Nous vous avons communiqué toutes les informations relatives aux allégations ou aux soupçons de fraudes ayant une incidence sur les états financiers de l'entité, portés à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des autorités de réglementation ou d'autres personnes.
 - Nous vous avons communiqué tous les cas effectifs ou potentiels de non-conformité par rapport aux textes légaux et réglementaires dont les conséquences devraient être prises en compte lors de l'établissement des états financiers.
 - Nous vous avons communiqué l'identité des parties liées à l'entité et toutes les relations et opérations avec des parties liées dont nous sommes au courant.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Robin Castonguay

Michel Archambault

M. Robin Castonguay, président

Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse
Sommaire des anomalies détectées non corrigées
31 mars 2024

640

1 de 5

SOMMAIRE DES ANOMALIES DÉTECTÉES NON CORRIGÉES

Description	Réf.	Produits	Charges	Actif	Passif	Avoir net
		Sur (Sous) évaluation Dt (Ct)	Sous (Sur) évaluation Dt (Ct)	Sous (Sur) évaluation Dt (Ct)	Sur (Sous) évaluation Dt (Ct)	Sur (Sous) évaluation Dt (Ct)
Anomalies dans l'actif net au début provenant de l'exercice précédent		-	4 960	-	(4 960)	4 960
Anomalies de l'exercice précédent corrigées au cours de l'exercice	640 p. 2	-	(4 960)	-	4 960	(4 960)
Anomalies factuelles de l'exercice	640 p. 3	(646)	916	(270)	-	270
Anomalies réelles provenant des tests d'audit	640 p. 4	-	-	-	-	-
Anomalies extrapolées provenant des tests d'audit	640 p. 5	-	-	-	-	-
Anomalies liées au jugement professionnel		-	-	-	-	-
Anomalies corrigées par la direction		-	-	-	-	-
Cumul des anomalies détectées non corrigées		(646) \$	916 \$	(270) \$	- \$	270 \$

Seuil de signification final (SS) 320 12 000 \$
 Seuil de signification final des travaux (SST) 320 9 000 \$

Signature du client : Robin Castonguay

Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse
Sommaire des anomalies détectées non corrigées
31 mars 2024

640

2 de 5

ANOMALIES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT CORRIGÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Description	Réf.	Produits Sur (Sous) évaluation Dt (Ct)	Charges Sous (Sur) évaluation Dt (Ct)	Actif Sous (Sur) évaluation Dt (Ct)	Passif Sur (Sous) évaluation Dt (Ct)
Anomalie provenant des tests de l'an dernier		-	(4 960)	-	4 960
Total des anomalies détectées		- \$	(4 960) \$	- \$	4 960 \$

Robin Castonguay

Michel Archambault

Initiales du client : _____

Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse
Sommaire des anomalies détectées non corrigées
31 mars 2024

640

3 de 5

ANOMALIES FACTUELLES DE L'EXERCICE

Description	Réf.	Produits Sur (Sous) évaluation Dt (Ct)	Charges Sous (Sur) évaluation Dt (Ct)	Actif Sous (Sur) évaluation Dt (Ct)	Passif Sur (Sous) évaluation Dt (Ct)
FPA surévalué	L-1	-	916	(916)	-
CAR sous-évalué		(646)	-	646	-
Total des anomalies détectées		(646) \$	916 \$	(270) \$	- \$

Robin Castonguay

Michel Archambault

Initiales du client : _____

Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse
Sommaire des anomalies détectées non corrigées
31 mars 2024

640

4 de 5

ANOMALIES RÉELLES DÉTECTÉES LORS DES PROCÉDURES EFFECTUÉES

Il n'y a aucun écart chiffrable provenant des tests d'audit.

Robin Castonguay

Michel Archambault

Initiales du client : _____

Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse

Fin d'exercice : 31 mars 2024

Écritures de régularisation

Date: 2023-04-01 À 2024-03-31

Préparé par	Revu par
RJ-L 2024-08-28	IP 2024-10-18

707

Numéro	Date	Nom	N° de compte	Référence	Annotation	Débit	Crédit	Récurrance	Inexactitude
1	2024-03-31	Équipement de compétition	1801			15 455,29			
1	2024-03-31	Autres équipements	1803			3 610,22			
1	2024-03-31	Équipements Placement sport	1851			10 945,63			
1	2024-03-31	Équipement de compétition	5180				8 117,24		
1	2024-03-31	Projet synergique	5188				2 876,63		
1	2024-03-31	Projet synergique	5188				12 578,66		
1	2024-03-31	Programme d'équipement	5350				2 828,39		
1	2024-03-31	Équipements - Compétitions	5612				3 610,22		
		Pour reclasser les équipements capitalisables acquis au cours de l'exercice			U-2				
2	2024-03-31	Am. Cum. équip. de compétition	1805				23 715,00		
2	2024-03-31	Am. cum. autres dépenses	1807				6 548,00		
2	2024-03-31	Am. cum. remorques	1825				1 085,00		
2	2024-03-31	Am. cum. équip. Placement sport	1855				24 826,00		
2	2024-03-31	Am. cum. autres équip. PLS	1857				1 302,00		
2	2024-03-31	Ammortissement dépense	5630			57 476,00			
		Enregistrer les amortissements de l'exercice			U-1				
4	2024-03-31	INS - unisport	2141			1 119,37			
4	2024-03-31	INS Centre unisport - Apports reportés	4069				1 119,37		
		Constater le revenu de l'apport reporté affecté aux immobilisations "INS - Centre Unisport"			MM-1				
5	2024-03-31	Programme PSDE - MEES	2140			9 329,28			
5	2024-03-31	PSDE - Excellence apports reportés	4014				9 329,28		
		Pour ajuster les apports reportés au 31 mars 2024			MM-3				
6	2024-03-31	PSDE - Officiels	2125				187 811,06		
6	2024-03-31	Programme PSDE - MEES	2140						
6	2024-03-31	MÉQ - PSDE - Équipe	3320			23 197,13			
6	2024-03-31	MÉQ - PSDE - Officiels	3321			11 949,07			
6	2024-03-31	MÉQ - PSDE - Mentorat	3322			35 035,00			
6	2024-03-31	MÉQ - PSDE - projet symergique	3323			90 155,39			
6	2024-03-31	MÉQ - PSDE - Autres projets	3324			2 930,47			
6	2024-03-31	MÉQ - PSDE - Entraîneurs	3325			24 544,00			
		Reclassement pour présentation							
7	2024-03-31	Fond pour immobilisations	3335			19 879,00			
7	2024-03-31	Bénéfices non répartis- exer. préc.	3560				19 879,00		
		Pour ajuster les actifs nets de début							
8	2024-03-31	À recevoir - Clubs	1216				228,00		
8	2024-03-31	Mauvaise créances	4213			228,00			
		Radier le solde à recevoir du Club Radisson vieux de mars 2019, confirmé par le client - voir 3.2							
9	2024-03-31	MÉQ-PSDE-Projet spéciaux	2162				18 716,92		
9	2024-03-31	Projet synergique	5188			18 716,92			
		Enregistrer la facture INS 17821 datée du 31 mars 2024, mais non inclus dans les CAP							
10	2024-03-31	Camp Floride	2166				1 474,65		
10	2024-03-31	Camp FL - Hébergement athlètes	5142			1 474,65			
10	2024-03-31	Camp FL - Hébergement entraîneurs	5143						
		Enregistrer les transactions de mars 2024 incluses dans le bulletin de dépenses au 7 avril 2024			BB-11				

Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse

Fin d'exercice : 31 mars 2024
 Écritures de régularisation
 Date: 2023-04-01 À 2024-03-31

Préparé par	Revu par
RJ-L 2024-08-28	IP 2024-10-18

707-1

Numéro	Date	Nom	N° de compte	Référence	Annotation	Débit	Crédit	Récurrance	Inexactitude
11	2024-03-31	INS-Centre unisport	2163			11 372,35			
11	2024-03-31	Locaux entraînement	5185				11 372,35		
		Renverser les frais courus liés au contrat SPJD, car 50% du montant ont été facturés à Canoe Kayak Canada et l'autre 50% ont été payés en 2 versements			BB-5				
18	2024-03-31	Dépôts de sécurité	1335	K-2		2 741,78			
18	2024-03-31	Dépôts de sécurité	1335	K-2		3 062,25			
18	2024-03-31	Camp FL - Hébergement athlètes	5142	K-2			5 804,03		
		Reclasser les dépôts sur logement en Floride							
						343 221,80	343 221,80		

Bénéfice net (perte nette) (2 392,01)

11/21/2024

Robin Castonguay

Michel Archambault

20 novembre 2024

Monsieur Castonguay,



Instructions relatives à la production des déclarations de revenus des sociétés

T2 - DÉCLARATION DE REVENUS DES SOCIÉTÉS (FÉDÉRAL)

La déclaration fédérale de revenus des sociétés sera transmise à l'Agence de revenu du Canada par voie électronique.

Dès que nous recevons le formulaire T183CORP dûment signé, nous transmettrons la déclaration de revenu des sociétés à l'ARC. Veuillez noter que la déclaration ne sera transmise par voie électronique que lorsque nous aurons reçu une copie signée dudit formulaire.

Signature

-  Le formulaire T183CORP, *Déclaration de renseignements des sociétés pour la transmission électronique*, doit être rempli et signé.
-  Le formulaire *Demande d'autorisation d'un représentant* sera transmis électroniquement. Le formulaire *Demande d'autorisation – page de signature* doit donc être rempli et signé.

Envoi


- Veuillez nous retourner une copie signée du formulaire T183CORP le plus tôt possible afin que la déclaration de revenus de la société puisse être produite dans les délais prescrits.
- Puisque le formulaire *Demande d'autorisation d'un représentant* sera transmis électroniquement, veuillez nous faire parvenir une copie signée du formulaire *Demande d'autorisation – page de signature* pour nos dossiers. Nous pourrions ainsi, le cas échéant, traiter directement avec les autorités fiscales fédérales au nom de la société.

Paiement

Aucun impôt n'est à payer pour l'année d'imposition 2024.

FORMULAIRE T1044 - DÉCLARATION DE RENSEIGNEMENTS DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Signature

 La section « Attestation » doit être remplie et signée.

Envoi


Une copie du formulaire doit être envoyée à l'ARC, sous pli distinct de la déclaration fédérale, à l'adresse suivante : Centre fiscal de Jonquière, Programme T1044, C.P. 1300 PDF Jonquière, Jonquière QC G7S 0L5, le plus tôt possible.

CO-17 - DÉCLARATION DE REVENUS DES SOCIÉTÉS (QUÉBEC)

La transmission par voie électronique se fait par l'entremise du service ImpôtNet.

Signature

Les formulaires suivants doivent être signés et conservés pour pouvoir être fournis sur demande à Revenu Québec.

 Deux exemplaires du formulaire CO-1000.TE, *Transmission par Internet de la déclaration de revenus d'une société*, doivent être remplis et signés par le représentant autorisé de la société. Le préparateur et la société doivent conserver chacun un exemplaire.

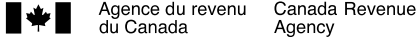
Paiement

Vous devez effectuer un paiement de **39 \$** à Revenu Québec le plus tôt possible afin de minimiser les frais d'intérêt.

Vous pouvez effectuer tout paiement par l'intermédiaire des services en ligne *Clic Revenu - Entreprises*, auprès d'une institution financière ou par chèque.

Si le paiement électronique n'est pas obligatoire et que vous souhaitez payer par chèque, veuillez faire le chèque à l'ordre de Revenu Québec en indiquant, au recto du chèque, le numéro d'entreprise du Québec de la société ou ses numéros d'identification et de dossier, ainsi que la date de clôture de son exercice financier, soit le 31 mars 2024 (écrivez le mois en majuscules). Veuillez poster votre paiement, accompagné du bordereau de paiement COZ-1027.P, à l'adresse suivante : Revenu Québec, C. P. 8025, succursale Place-Desjardins, Montréal (Québec) H5B 0A8.

Martin & Cie



Déclaration de renseignements des organismes sans but lucratif (OSBL)

- Cette déclaration s'adresse aux :
 - organismes sans but lucratif désignés à l'alinéa 149(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu;
 - organismes désignés à l'alinéa 149(1)e de la Loi (c'est-à-dire les organisations agricoles, les « boards of trade » ou les chambres de commerce).
- Ces organismes doivent produire la présente déclaration s'ils répondent à l'un des critères suivants :
 - ils ont reçu, ou étaient en droit de recevoir pendant l'exercice, des dividendes imposables, des intérêts, des loyers ou des redevances d'une valeur totale de plus de 10 000 \$;
 - la valeur totale de leurs biens était de plus de 200 000 \$ à la fin de l'exercice précédent;
 - ils devaient produire la déclaration pour un exercice précédent.
- Pour savoir si l'organisme que vous représentez doit remplir la déclaration, consultez le T4117, Guide d'impôt pour la Déclaration de renseignements des organismes sans but lucratif (OSBL).
- Envoyez votre déclaration au :
Centre fiscal de Jonquière, Programme T1044, CP 1300 PDF Jonquière, Jonquière QC G7S 0L5.

N'inscrivez rien ici

Section 1 – Identification				Numéro d'entreprise, s'il y a lieu			
Exercice	Année	Mois	Jour	Année	Mois	Jour	
du	2023-04-01			au	2024-03-31		88991 9882 RC0001
Nom de l'organisme ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE				Numéro de fiducie (T3), s'il y a lieu			
Adresse 140 Chemin du Chenal le Moine Montréal, QC, H3C 6J6				Est-ce la dernière déclaration de l'organisme? Si oui, annexe une explication. Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			
Ville Montréal		Province QC		Code postal H3C 6J6		Type d'organisme (Reportez-vous au guide T4117) 1	
Nom et poste de la personne responsable MARTIN & CIE				Numéro de téléphone (514) 637-7887			

Section 2 – Sommes reçues pendant l'exercice		
Cotisations et droits d'adhésion	100	260 235
Subventions et paiements des gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux	101	342 344
Intérêts, dividendes imposables, loyers et redevances	102	
Produit de disposition d'immobilisations	103	
Ventes et recettes brutes provenant d'activités de l'organisme	104	15 345
Dons	105	11 936
Autres sommes reçues (précisez)	106	
Total des sommes reçues (additionnez les lignes 100 à 106)	107	629 860 ▶ <u>629 860</u>

Section 3 – État des actifs et des passifs à la fin de l'exercice		
Actifs		
Méthode utilisée pour calculer les éléments d'actif <u>Exercice</u>		
Encaisse et placements à court terme	108	403 102
Montants à recevoir des membres	109	10 040
Montants à recevoir d'autres personnes (sommes non incluses à la ligne 109)	110	216 458
Frais payés d'avance	111	67 608
Stocks	112	
Placements à long terme	113	13 362
Immobilisations	114	453 407
Autres éléments d'actif (précisez) <u>Dépôts de sécurité</u>	115	11 765
Total de l'actif (additionnez les lignes 108 à 115)	116	1 175 742 ▶ <u>1 175 742</u>
Passifs		
Sommes dues aux membres de l'organisme	117	81 436
Sommes dues à toute autre personne (précisez) <u>FOURNISSEURS, CUEC</u>	118	309 627
Total du passif (additionnez les lignes 117 et 118)	119	391 063 ▶ <u>391 063</u>

Section 4 – Rémunération

Total de la rémunération et des avantages sociaux versés à l'ensemble des employés et dirigeants de l'organisme	120	85 240
Total de la rémunération et des avantages sociaux versés aux employés et dirigeants membres de l'organisme	121	85 240
Autres paiements à des membres (précisez)	122	0
Nombre de membres de l'organisme		0
Nombre de membres ayant touché une rémunération ou d'autres sommes		0

Section 5 – Activités de l'organisme

Décrivez brièvement les activités de l'organisme. Si c'est la première année pour laquelle vous produisez cette déclaration, joignez une copie de l'énoncé de mission de l'organisme.

L'ACTIVITÉ PRINCIPALE DE L'ASSOCIATION CONSISTE À ORGANISER, SURVEILLER ET PROMOUVOIR LE CANOË-KAYAK AU QUÉBEC.

L'organisme mène-t-il des activités à l'extérieur du Canada? Oui Non

Si oui, précisez à quel endroit :

Section 6 – Lieu de conservation des registres comptables

Ne remplissez pas cette section si l'information correspond à celle de la Section 1.

Nom de la personne responsable

MARTIN & CIE

Adresse

140 Chemin du Chenal le Moyne

Ville	Province	Code postal	Numéro de téléphone
Montréal	QC	H3C 6J6	(514) 637-7887

Section 7 – Attestation

J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tout document joint sont exacts et complets.

Robin Castonguay

Nom de la personne autorisée

Président

Poste occupé

Robin Castonguay

Signature de la personne autorisée

2024-11-20

Date (AAAA/MM/JJ)

Langue de correspondance
Indiquer la langue de votre choix

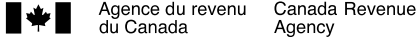
Language of correspondence
Indicate the language of your choice

Français

English

Avis de confidentialité

Les renseignements personnels sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 047 sur Renseignements sur les programmes et les fonds de renseignements en allant à canada.ca/arc-renseignements-sur-les-programmes.



Déclaration de renseignements des sociétés pour la transmission électronique

- **N'envoyez pas ce formulaire à l'Agence du revenu du Canada (ARC) à moins que nous vous le demandions. Nous ne conserverons ni ne retournerons ce formulaire.**
- Remplissez cette déclaration pour chaque T2 Déclaration de revenus des sociétés initiale et modifiée transmise par voie électronique à l'ARC en votre nom.
- En remplissant la section 2 et en signant la section 3, vous reconnaissez que, selon la Loi de l'impôt sur le revenu fédérale, vous devez conserver tous les documents utilisés pour remplir votre déclaration de revenus des sociétés et nous les fournir sur demande.
- La section 4 doit être remplie par vous ou par le spécialiste en transmission qui transmet votre T2 Déclaration de revenus des sociétés.
- Donnez l'original signé de cette déclaration au spécialiste en transmission et conservez-en une copie dans vos dossiers pendant six ans.
- Nous sommes responsables de la confidentialité de vos renseignements fiscaux produits par voie électronique seulement après avoir accepté votre déclaration.

Section 1 – Identification

Nom de la société ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE				Numéro d'entreprise 88991 9882 RC0001	
Début de l'année d'imposition	Année Mois Jour 2023-04-01	Fin de l'année d'imposition	Année Mois Jour 2024-03-31	Est-ce une déclaration modifiée? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Adresse courriel : _____					
Les avis et la correspondance admissibles à la livraison en ligne ne seront plus imprimés et envoyés par la poste. Je comprends qu'en fournissant une adresse courriel, j'inscris la société pour recevoir des notifications par courrier électronique de l'ARC. L'ARC avisera la société à cette adresse courriel lorsque du courrier à consulter dans Mon dossier d'entreprise requiert une attention immédiate. La correspondance sera considérée comme reçue à la date où le courrier est envoyé. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/arc-avis-par-courriel-entreprise .					

Section 2 – Déclaration

Inscrivez les montants suivants, tels qu'ils sont indiqués, selon le cas, de la déclaration T2 pour l'année d'imposition mentionnée dans la section 1 :

Revenu net ou perte nette aux fins de l'impôt sur le revenu, selon l'annexe 1, les états financiers ou l'Index général des renseignements financiers (IGRF) (ligne 300)	55 084
Impôt de la partie I à payer (ligne 700)	
Impôt de la partie III.1 à payer (ligne 710)	
Impôt de la partie IV à payer (ligne 712)	
Impôt de la partie IV.1 à payer (ligne 716)	
Impôt de la partie VI à payer (ligne 720)	
Impôt de la partie VI.1 à payer (ligne 724)	
Impôt de la partie XIV à payer (ligne 728)	
Impôt provincial ou territorial net à payer (ligne 760)	
Total de l'impôt à payer (ligne 770)	

Section 3 – Attestation et autorisation

Je, Castonguay Robin Président
Nom Prénom Poste ou titre

suis un signataire autorisé de la société. J'atteste que j'ai examiné la T2 Déclaration de revenus des sociétés, y compris les annexes et les états ci-joints, et que les renseignements fournis dans la déclaration T2 et cette déclaration de renseignements T183 Corp sont, à ma connaissance, exacts et complets. De plus, j'atteste que la méthode utilisée pour calculer le revenu de l'année d'imposition visée est la même que celle qui a été utilisée l'année précédente, sauf exceptions expressément mentionnées dans un état joint à la présente.

J'autorise le spécialiste en transmission indiqué dans la section 4 à transmettre par voie électronique la T2 Déclaration de revenus des sociétés indiquée dans la section 1 et à modifier les renseignements produits initialement en réponse à toute erreur décelée par l'Agence du revenu du Canada. Cette autorisation expire lorsque le ministre du Revenu national accepte la déclaration transmise par voie électronique telle que produite.

11/21/2024

Date (aaaa/mm/jj)

Robin Castonguay

Signature du signataire autorisé de la société

(514) 633-9173

Numéro de téléphone

Michel Archambault

L'ARC acceptera une signature électronique si elle est appliquée conformément aux exigences précisées par l'ARC.

Section 4 – Identification du spécialiste en transmission

Le spécialiste en transmission nommé ci-dessous a transmis par voie électronique la déclaration de revenus de la société indiquée dans la section 1.

Martin & Cie

Nom de la personne ou de l'entreprise

E5880

Numéro du déclarant par voie électronique

Avis de confidentialité

Les renseignements personnels sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 047 et ARC PPU 211 sur Renseignements sur les programmes et les fonds de renseignements en allant à canada.ca/arc-renseignements-sur-les-programmes.



Formulaire officiel – Revenu Québec

CO-1000.TE

2012-06

RQCO-2301

Transmission par Internet de la déclaration de revenus d'une société

Ce formulaire s'adresse à toute société qui demande à une personne accréditée, ci-après appelée *préparateur*, de transmettre sa déclaration de revenus par Internet. La société doit fournir ce formulaire au préparateur pour déclarer que les renseignements transmis en son nom sont exacts et qu'ils font état de tous ses revenus.

Deux exemplaires de ce formulaire doivent être **remplis puis signés** par le représentant autorisé de la société. Le préparateur de la déclaration de revenus mentionné à la partie 1 et la société doivent conserver chacun un exemplaire durant les six années suivant l'année visée par le formulaire.

La société doit conserver toutes les annexes et tous les feuillets de renseignements, ainsi que les livres, registres et autres documents qui sont nécessaires pour remplir sa déclaration de revenus pour l'année visée par le formulaire, comme le prévoient la Loi sur les impôts et la Loi sur l'administration fiscale. De plus, elle doit pouvoir fournir ces

documents et ces renseignements sur demande à un représentant de Revenu Québec.

Le préparateur de la déclaration de revenus peut

- obtenir des renseignements confidentiels uniquement s'ils sont directement liés à la préparation et à la transmission de la déclaration et qu'ils sont nécessaires pour la bonne exécution de ces tâches;
- modifier la déclaration de revenus originale si Revenu Québec a refusé de la traiter parce qu'elle contenait des erreurs et la retransmettre sans qu'un nouveau formulaire CO-1000.TE soit nécessaire.

Notez que Revenu Québec est responsable de la confidentialité des renseignements fiscaux qui lui sont transmis par Internet dès le moment où il les reçoit.

1 Renseignements sur la société et sur le préparateur

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		Numéro d'identification		Dossier	
01a	1142339473	01b	1006279879 IC 0001		
Nom de la société				Date de clôture de l'exercice	
02	ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE			05	2024 03 31

Préparateur de la déclaration de revenus

Nom de la personne ou de l'entreprise		Numéro ImpôtNet Québec	
Martin & Cie		E5880	
Adresse du préparateur		Ind. rég. Téléphone	
1100 rue Notre-Dame Lachine QC H8S2C4		(514) 637-7887	

2 Déclaration et autorisation de transmettre la déclaration de revenus par Internet

Inscrivez les montants qui figurent dans la déclaration de revenus de la société pour l'année visée.

Revenu net (ou perte nette) d'après les états financiers ou le formulaire CO-17.A.1 (ligne 250)	55 084
Revenu imposable (ligne 299)	55 084
Impôt (ligne 420d)	
Total des impôts à payer (ligne 425zz)	
Taxe sur le capital à payer (ligne 431)	
Impôts et taxes à payer (ligne 438)	
Total des versements effectués et des crédits divers (ligne 440z)	
Solde à payer ou remboursement (ligne 441)	39
Remboursement demandé (ligne 490)	
Remboursement imputé à un versement futur d'acompte provisionnel (ligne 491)	
Remboursement cédé à un tiers (ligne 492)	

Je déclare que les renseignements fournis ci-dessus et ceux contenus dans la déclaration de revenus de la société sont exacts et complets et qu'ils font état de tous les revenus de la société. J'autorise le préparateur mentionné à la partie 1 à transmettre cette déclaration par Internet à Revenu Québec.

Robin Castonguay

Nom du représentant autorisé à signer (en majuscules)

Signature du représentant autorisé à signer

2024 11 20

Date

Formulaire prescrit – Président-directeur général

Certificate Of Completion

Envelope Id: B5C6EA1B-9425-4DC7-AE70-5407447186A3	Status: Completed
Subject: iFirm: e-Signature - Signatures Ass Canoe Kayak 2024	
Source Envelope:	
Document Pages: 38	Signatures: 23
Certificate Pages: 2	Initials: 0
AutoNav: Enabled	Envelope Originator:
Envelopeld Stamping: Enabled	Martin & Cie
Time Zone: (UTC-08:00) Pacific Time (US & Canada)	c.martin@martin-cie.com
	IP Address: 20.104.255.210

Record Tracking

Status: Original	Holder: Martin & Cie	Location: DocuSign
11/20/2024 6:49:24 AM	c.martin@martin-cie.com	

Signer Events

Signer Events	Signature	Timestamp
Michel Archambault archambault.mike@gmail.com Security Level: .Email ID: 432742e0-f503-4cfb-8068-a5a5291a19cd 11/27/2024 7:24:00 PM		Sent: 11/20/2024 6:57:21 AM Viewed: 11/27/2024 7:24:04 PM Signed: 11/27/2024 7:26:58 PM
	Signature Adoption: Pre-selected Style Using IP Address: 173.177.156.84	

Electronic Record and Signature Disclosure:
Not Offered via DocuSign

Robin Castonguay robin.castonguay@epsh.qc.ca Security Level: .Email ID: c41eb7e9-ef3b-43b4-b9b3-49c87b92fd10 11/21/2024 5:49:36 AM		Sent: 11/20/2024 6:57:21 AM Viewed: 11/21/2024 5:49:40 AM Signed: 11/21/2024 5:50:54 AM
	Signature Adoption: Pre-selected Style Using IP Address: 132.219.135.98	

Electronic Record and Signature Disclosure:
Not Offered via DocuSign

In Person Signer Events	Signature	Timestamp
Editor Delivery Events	Status	Timestamp
Agent Delivery Events	Status	Timestamp
Intermediary Delivery Events	Status	Timestamp
Certified Delivery Events	Status	Timestamp
Carbon Copy Events	Status	Timestamp
Witness Events	Signature	Timestamp
Notary Events	Signature	Timestamp
Envelope Summary Events	Status	Timestamps
Envelope Sent	Hashed/Encrypted	11/20/2024 6:57:21 AM
Certified Delivered	Security Checked	11/21/2024 5:49:40 AM
Signing Complete	Security Checked	11/21/2024 5:50:54 AM
Completed	Security Checked	11/27/2024 7:26:58 PM

Payment Events

Status

Timestamps